



# Degré Élevé de Solidarité : il n'y a pas de petits profits

Présents en visioconférence : CFDT, CGT, FO et Familles Rurales

**COMPTE-RENDU  
CONVENTIONNEL  
CPPNI CCNT FMR  
7 AVRIL 2021**

## 1. Validation du Compte-rendu de la CPPNI du 23 mars 2021

Après des modifications demandées par les organisations syndicales de salariés, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. Intervention de VYV sur l'Avenant 1 Au Règlement Intérieur du Degré Élevé de Solidarité Santé (DES Santé)

Il est rappelé que le dispositif est à la main des interlocuteurs sociaux.

VYV vient justifier la nécessité d'une augmentation des frais de gestion à 8 % car les travailleurs sociaux, qui sont au bout de la chaîne et traitent les dossiers, vont avoir plus de travail.

**FO** demande si l'augmentation des frais va permettre de donner des primes aux salariés dont VYV parle ? La réponse de VYV ne permettra pas d'envisager aucune augmentation de salaire...

**FO** demande quelle différence de travail il y a entre une aide de 500 € et une autre de 1000 € alors que VYV, dans le premier cas récupère 40 € et dans le deuxième 80 €. VYV est assez mal à l'aise pour répondre... **FO dit que si des frais doivent être ajoutés, il faut que ce soit un forfait.**

VYV informe qu'elle retire le projet de faire porter les frais postaux aux salariés. Les mutuelles prendront ces frais en charge directement !

VYV, la généreuse, dit que la gratuité de la mutuelle pour les ayants-droits sera de 18 mois et non de 12 mois.

VYV ne dit pas qu'elle maintient dans le projet d'avenant les 12 mois (sur 3 ans) de gratuité pour les salariés en AT (Accident de Travail) ou MP (Maladie Professionnelle) alors que les conditions actuelles sont illimitées.

VYV dit que leurs propositions sont un tout « A PRENDRE OU A LAISSER ». Les Organisations Syndicales s'en étonnent et expriment leur mécontentement.

**COMMISSION  
NATIONALE  
PARITAIRE  
PERMANENTE DE  
NÉGOCIATION ET  
INTERPRETATION**

**FAMILLES  
RURALES**

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la CPPNI du 23 mars 2021
2. Intervention de VYV sur l'Avenant 1 au Règlement Intérieur du Degré Élevé de Solidarité Santé
3. Prise en charge des frais annexes des Organisations Syndicales de salariés pour l'année 2021

**FO** demande que des chiffres soient avancés pour aider à la réflexion sur les enjeux financiers des décisions à prendre.

**Notre Délégation** demande pourquoi prendre l'option de facturer des frais supplémentaires alors que le dispositif actuel est sous-utilisé, que des frais sont déjà facturés. Nous proposons d'attendre un an d'expérimentation pour ajuster si nécessaire les frais.

**Réponse des employeurs** : on est d'accord avec vous, mais on va essayer pendant un an, selon la proposition de VYV, et on réajustera après. Le collègue employeur proposera à la signature l'avenant à la prochaine CPPNI.

**FO et CGT, en l'état, nous ne serons pas signataires.**

Par ailleurs, la CPPNI est sollicitée sur deux dossiers de demande d'aide.

Un dossier individuel d'aide financière pour une prise en charge d'obsèques : accord à l'unanimité

Un dossier pour une prise en charge de formation d'un groupe de salariés en lien avec les risques psychosociaux : FO et les autres syndicats défendent le fait que le dossier concerne la formation professionnelle et ne doit pas être pris en charge, même partiellement, dans le cadre du Degré Élevé de Solidarité.

Le collègue employeur dit qu'il faut jouer un peu le jeu en aidant partiellement le projet.

**Notre Délégation** demande qu'avant toute décision sur une action collective, l'article 8 du règlement du DES, qui prévoit que la CPPNI définisse les orientations, soit appliqué.

A défaut d'avoir un soutien d'un syndicat de salariés, les employeurs proposent que les avis des OS soient donnés par mail jusqu'au 17 avril.

**Pour FO, ce sera « non » à la prise en charge de ce dossier sur le fonds de solidarité.**

### **3. Prise en charge des frais annexes des Organisations Syndicales de Salariés pour l'année 2021**

C'était une demande de longue date de FO. La prise en charge des frais des négociateurs pour les journées de préparation des Commissions Paritaires tenues en visioconférence, lorsque la préparation se fait en présentiel.

Familles Rurales est d'accord pour prendre en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement sur justificatifs, selon le barème établi jusque fin 2020.

Prochaine réunion, le 25 mai 2021

Paris, le 5 mai 2021

**Pour la délégation FO** : Sylvie BECK, Olivier HALLAY